

Version finale

Projet d'exploitation du gisement de nickel
Dumont à Launay

6211-08-013

Le 6 juin 2014

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet Dumont de Royal Nickel Corporation

Madame et membres du BAPE,

Par la présente, je désire manifester mon appui au projet de la société Royal Nickel Corporation (RNC) pour leur projet à Launay.

Je crois que depuis le début de la mise en place du projet d'établissement de mine qui sera établi à Launay par Royal Nickel Corporation, cette société a montré qu'il comportera des retombées économiques et sociales potentielles jamais égalées dans cette partie de notre région. L'intérêt de ce projet et du processus qui a été établi jusqu'à ce jour, est que RNC l'a exécuté tout en établissant des critères et les plus haut standard de respects des règles de développement durables, et ce, pour le meilleur bénéfice possible des citoyens, des entreprises et de l'environnement du projet lui-même, ainsi que pour celui toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Pour l'avenir, les enjeux de ce projet sont multiples et il faut notamment tenir compte des quelques points que j'aborde ci-après, pour en établir les conditions gagnantes, auxquelles verront à souscrire tant les promoteurs eux-mêmes, que les acteurs qui seront impliqués dans la mise en opération du projet de mine lui-même. Ces quelques enjeux, loin d'être exhaustifs, sont les suivants:

- Création d'emplois directs: À la différence de la plupart des autres projets miniers de la région, celui de Launay se traduira véritablement en création de nouveaux emplois directs additionnels à ceux dont a bénéficié historiquement la région. De fait, le minerais et son mode d'exploitation vient s'ajouter à la production minière des autres métaux que L'Abitibi produit historiquement (or, cuivre et autres). Cette diversification aura pour effet de donner un élément stabilisateur aux emplois en région,

notamment en raison du fait que les cycles de métaux ne sont pas les mêmes pour chacun d'eux.

- Emplois indirects: Si on applique le facteur multiplicateur de 1 pour 3 généralement admis pour l'industrie minière, c'est en milliers d'emplois qu'un tel projet générera de la richesse pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, avec toute l'importation de main d'œuvre qu'il sera nécessaire d'effectuer puisque vraisemblablement, la région ne comporte actuellement pas le bassin de main d'œuvre suffisante pour pouvoir aux besoin d'établissement et d'exploitation éventuels du projet. À cet égard, il sera d'ailleurs nécessaire d'impliquer dans les meilleurs délais les partenariats avec les institutions d'enseignement pour bonifier à l'avance les cohortes de formation professionnelle, technique et de génie qui seront éventuellement employés dans ce projet.
- Mine à ciel ouvert: Nous comprenons que la faisabilité du projet est conditionnelle à ce que ce soit une mine à ciel ouvert. L'avantage d'une telle sorte de projet est qu'il offre potentiellement une plus grande facilité ou accessibilité à l'emploi. Par exemple, toute la section camionnage, mécanique et opération d'équipement de grande taille sont des postes dont le cycle de formation est plus court et dont aussi, il existe déjà des personnes en régions qui disposent des habiletés ou qualifications pour combler les emplois qui seront requis.
- Environnement: Jusqu'à maintenant RNC a démontré le plus grand sérieux dans la prise en compte des facteurs environnementaux du projet. Il s'agit là certainement d'un des critères les plus sensibles de ces audiences et nous soumettons que les recommandations doivent aller dans les sens du maintien de tous les comités et les expertises possibles pour que les citoyens de notre MRC et de tout le Québec puissent être en tout temps rassuré que les efforts consentis jusqu'à maintenant se perpétuent concrètement pour l'avenir. Personnellement, ayant été président de la Société de l'Eau Souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT), j'ai été particulièrement sensible à l'importance qu'a attribué RNC à cet aspect du projet jusqu'à ce jour. J'entends continuer à suivre de très près l'évolution ce volet du développement du projet. Sur ce sujet, un mémoire et des recommandations spécifiques aux préoccupations relatives à la ressource hydrique a été déposé par l'OBV du Témiscamingue et la SESAT. Nous avons eu connaissance du fait que

RNC a déjà prévu l'application concrète d'évaluation des impacts du projet sur cette ressource et de mesures d'atténuation éventuels de ces impacts. Il sera donc intéressant de suivre comment il en sera tenu compte à l'avenir.

- Leadership régional: Je soumetts que la région de l'Abitibi-Témiscamingue a commencé à établir un leadership significatif quant aux meilleures pratiques relative à la mise en place de nouveaux projets miniers, sans compter celles déjà développées à l'égard de projets existants. La région est la meilleure au Québec quand il s'agit d'additionner les conditions de réalisations d'une mine. La région dispose notamment d'importantes connaissances en matière de financement de projet et d'interventions pour en maximiser les retombées locales et régionales, d'institutions d'enseignements capables de former de la main d'œuvre qualifiée pour toutes le étapes d'une mines telles que celles de RNC (Commissions scolaires, CEGEP, Université).

En outre, la région peut compter sur la présence d'entreprises de fournitures de biens et services de qualités et diversifiées que les entreprises minières requièrent pour leur mise en opération et leur exploitation.

Pour leur part, je soumet que les citoyens sont de mieux en mieux informés sur les enjeux d'un projet minier, sans compter sur la présence d'acteurs (organismes de développement, MRC et municipalités, organismes environnementaux et entreprises) qui savent de plus en plus tenir en compte les critères de développement durable nécessaires à la viabilité d'un projet, tant dans sa mise en œuvre que dans sa phase d'exploitation et de la suite du projet.

En permettant à ce projet de se produire et en établissant ensemble et en région les critères et les conditions de sa réussite, ce ne sera pas seulement le projet lui-même qui en retirera les bénéfices, mais aussi des expertises qui continuerons de se développer à tous les niveaux (économique, social et environnemental) avant, pendant et après cette mine et qui profiterons aux générations actuelles et à venir. En continuant d'assumer son leadership sur des façons de faire modernes et audacieuses dans le domaine minier, l'Abitibi-Témiscamingue s'assurera d'être une région gagnante à court, moyen et long terme dans ce domaine

et constituera une vitrine minière exceptionnelle sur le monde pour le Québec.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez aux présentes et nous saluons l'apport que le BAPE procurera à la région pour la réussite du Projet Dumont de Royal Nickel Corporation.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Serge Bastien